



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N° 5 DU 5 OCTOBRE 2020

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	2
ACTION SOCIALE ET SERVICE SOCIAL.....	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	3
CHEQUE SPORT ET BIEN-ETRE - ACTION SRIAS.....	3
DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	4
APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION.....	4
DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION	5
RECRUTEMENTS D' UN(E) ENSEIGNANT(E) 2 ND DEGRÉ OU PERSONNEL D'EDUCATION (DÉCHARGES 2020-2021) - POSTE D'INGÉNIEUR(E) DE FORMATION	5

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ACTION SOCIALE ET SERVICE SOCIAL

BIR n° 5 du 5 octobre 2020
Réf : DPATSS

L'action sociale en faveur des personnels est un élément important de la politique de gestion des ressources humaines. Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles et à les accompagner dans les différentes étapes de leur vie professionnelles et personnelles.

A quelles prestations pouvez-vous prétendre ?

Les agents peuvent bénéficier de prestations d'actions sociales interministérielles (PIM) ou d'initiative académique (ASIA), de secours et de prêts sociaux. La réglementation des prestations interministérielles est définie au niveau national par le ministre chargé de la fonction publique. Les prestations d'action sociale d'initiative académique répondent aux objectifs nationaux, mais tiennent compte du contexte particulier de chaque académie et des besoins spécifiques localement repérés.

Je vous invite à vous reporter aux fiches d'information disponibles sur le site de l'académie (rubrique personnels > ressources humaines), à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid88569/action-sociale-service-social.html>

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

CHEQUE SPORT ET BIEN-ETRE - ACTION SRIAS

BIR n° 5 du 5 octobre 2020
Réf : DPATSS 3A

50 % d'Économies avec la SRIAS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES sur des milliers d'activités SPORT, LOISIRS, DÉTENTE

Comment utiliser vos chèques ?

Rendez-vous sur le site www.actobi.com, rubrique « Trouver un club, un centre » pour trouver un club à proximité de chez vous ou de votre lieu de vacances.

Faites votre choix parmi les établissements partenaires : fitness, musculation, piscine, aquagym, loisirs enfants, foot en salle, badminton, squash, escalade, bowling, karting, jeux de laser, escape game, accrobranche, yoga, remise en forme...

Présentez-vous chez notre partenaire et payez votre prestation avec vos Chèques Sport & Bien-être !

Vous pouvez également faire affilier tous vos clubs préférés : en envoyant un mail à contact@actobi.com ou en complétant le formulaire en ligne.

L'offre de la SRIAS en résumé

La SRIAS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES vous propose : 60 € de Chèque Sport & Bien-être avec une participation de 30 € de la SRIAS.

Les frais d'envoi sont offerts en courrier suivie. En lettre recommandée, une participation de 3.74€ est demandée.

Offre à durée limitée sur l'année 2020.

Dans la limite d'un chéquier de 10 chèques par agent et par an. Réservée aux bénéficiaires de la SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes. Offre dans la limite du budget de la SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes.

Comment commander vos chèques ?

Envoyez le bon de commande complété, à télécharger sur <http://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/>, accompagné de votre chèque de règlement et de vos justificatifs (fiche de paie de moins de 6 mois ou bulletin de pension) à l'adresse suivante :

ACTOBI

Immeuble Métroport – 1er étage

10 Place Salvador Allende - BP90063

59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

DELEGATION REGIONALE ACADEMIQUE A L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS A CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

BIR n° 5 du 5 octobre 2020
Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif de du poste pour faire fonction de directeur de centre d'information et d'orientation dans le Rhône. Le poste est à pourvoir du 14 octobre 2020 au 31 aout 2021.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

RECRUTEMENTS D' UN(E) ENSEIGNANT(E) 2ND DEGRÉ OU PERSONNEL D'ÉDUCATION (DÉCHARGES 2020-2021) - POSTE D'INGÉNIEUR(E) DE FORMATION

BIR n° 5 du 5 octobre 2020

Réf : DFIE n° 1-25092020

La délégation à la formation, innovation, expérimentation (DFIE) recrute :

- un(e) enseignant(e) ou personnels d'éducation titulaire du second degré qui sera déchargé(e) à mi-temps pour exercer des missions d'ingénierie de la formation,

Le poste est à pourvoir au 2 novembre 2020.

La fiche de poste correspondante se trouve en annexe de ce BIR

Une lettre de motivation et un curriculum vitae sont à transmettre à la DFIE : dfie@ac-lyon.fr **avant le 16 octobre 2020.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 04.72.80.66.70

La consultation du site de la DFIE est recommandée (<http://dfie.ac-lyon.fr>).